

COMMUNE DE VOGELGRUN

Nombre de conseillers :		PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VOGELGRUN DE LA SEANCE DU MARDI 22 FÉVRIER 2022
> élus :	15	
> en fonction :	12	
> présents :	10	
> votants :	12	

Présents : M. PASQUALINI Mirko, Maire et Président de séance,
M^{mes} BELLICAM Anaïs, POUX Sandrine, Adjointes
M. SCHMIDT Florent, Adjoint
M^{mes} HELFER Marilyne, KOERBER Isabelle, SCHMITZ Françoise, VIEIRA Aurélie
MM KLEIN Jan, LECOEUR Anthony, et MEYER Steven

Absents excusés ayant donné procuration :

M. MAGINIEAU Christian, Adjoint, a donné procuration à M. PASQUALINI Mirko
M^{me} KOERBER Isabelle, a donné procuration à M^{me} SCHMITZ Françoise

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021
2. Révision de la fixation des indemnités du Maire et des Adjointes
3. Désignation des délégués et représentants dans les organismes internes et externes
4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022
5. Tarifs et convention salle polyvalente et abri de pêche
6. Personnel communal - protection sociale complémentaire
7. Vente de terrain communal
8. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2020
9. Elections présidentielles et législatives
10. Divers

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures 00.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2021, aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des présents.

2. Révision de la fixation des indemnités du Maire et des Adjointes

2.1. Délibération pour le versement des indemnités de fonctions au Maire

Monsieur le Maire rappelle que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu le taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique pour notre tranche de population :

Population	Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique
De 500 à 999 habitants	40,3 %

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet à la date du 1^{er} mars 2022 et de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 40,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

2.2. Délibération pour le versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- Vu les arrêtés municipaux du 22 février 2022 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Vu le taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique pour notre tranche de population :

Population	Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique
De 500 à 999 habitants	10,7 %

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet à la date du 1^{er} mars 2022, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

3. Designation des délégués et représentants dans les organismes internes et externes

3.1. Délégations des organismes extérieurs

- **Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de la plaine du Rhin :**
Titulaire : Mirko PASQUALINI
Suppléant : Florent SCHMIDT

- **Syndicat mixte des cours d'eau et des canaux la plaine du Rhin :**
Titulaire : Mirko PASQUALINI
Suppléant : Jan KLEIN

- **Syndicat Mixte pour le SCOT Colmar Rhin Vosges :**
Titulaire : Mirko PASQUALINI
Christian MAGINIEAU
Suppléant : Anthony LECOEUR
Florent SCHMIDT

- **Grand Pays de Colmar :**
Titulaire : Sandrine POUX
Jan KLEIN
Anaïs BELLICAM

- **Groupement Cynégétique :**
Titulaire : Mirko PASQUALINI
Suppléant : Steven MEYER

- **Pôles Gérontologiques :**
Titulaire : Anaïs BELLICAM
Suppléant : Isabelle KOERBER

Monsieur le Maire, Mirko PASQUALINI, remplace Madame Céline HEITZLER, au sein du **Comité Directeur de l'Office du Tourisme** du Pays Rhin Brisach.

3.2. Représentation aux Commissions Municipales et Comité consultatif :

- **Commission d'appel d'offres :**
Président : Mirko PASQUALINI
Titulaires : Anaïs BELLICAM
Sandrine POUX
Christian MAGINIEAU
Suppléants : Anthony LECOEUR
Marilyne HELFER

Florent SCHMIDT

- **Commission communale consultative de la chasse :**

Président : Mirko PASQUALINI
Titulaire : Sandrine POUX
Suppléant : Steven MEYER

- **Comité consultatif communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires :**

Président : Mirko PASQUALINI
Titulaires : Sandrine POUX
Steven MEYER
Isabelle KOERBER

- **Commission communale des impôts directs :**

Président : Mirko PASQUALINI
Titulaires : Anaïs BELLICAM
Sandrine POUX
Céline HEITZLER
Christian MAGINIEAU
Anthony LECOEUR
Jan KLEIN
Matthieu ROBELIN
Steven MEYER
Marilyne HELFER
Alban WAGNER
Aurélie VIEIRA
Michel SCHRAPP
Suppléants : Isabelle KOERBER
Françoise SCHMITZ
Olivier BECHET
Emmanuel BERNARD
Christelle MAYER
Davy HOARAU
Christophe HELFER
Bernard JEANDEL

- **Commission des finances :**

Président : Mirko PASQUALINI
Titulaires : Anthony LECOEUR
Sandrine POUX
Marilyne HELFER
Christian MAGINIEAU
Florent SCHMIDT
Anaïs BELLICAM

3.3. Désignation d'un correspondant défense :

M. le Maire explique à l'Assemblée que le Conseil Municipal doit désigner un « correspondant défense » qui aura comme mission de sensibiliser les concitoyens aux questions de défense et sera un interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal désigne M. Christian MAGINIEAU correspondant défense.

3.4. Constitution des Commissions Communales :

- **Commission scolaire et périscolaire :**

Délégué école : Sandrine POUX
Christian MAGINIEAU
Anaïs BELLICAM
Marilyne HELFER
Aurélie VIEIRA
Françoise SCHMITZ

- **Jury d'Assises :** Christian MAGINIEAU

- **Commission communication interne et externe, site Internet :**

Anaïs BELLICAM
Sandrine POUX
Christian MAGINIEAU
Marilyne HELFER
Aurélie VIEIRA

- **Commission agricole :**

Mirko PASQUALINI
Christian MAGINIEAU
Anaïs BELLICAM
Sandrine POUX
Florent SCHMIDT

- **Commission sécurité, signalisation, PMR :**

Anaïs BELLICAM
Florent SCHMIDT
Sandrine POUX
Christian MAGINIEAU
Aurélie VIEIRA
Marilyne HELFER
Françoise SCHMITZ
Steven MEYER
Isabelle KOERBER

- **Commission Aide sociale :**

Steven MEYER
Anaïs BELLICAM
Jan KLEIN
Aurélie VIEIRA

- **Commission des orphelins et gérant de tutelle :**

Mirko PASQUALINI
- Anaïs BELLICAM
Jan KLEIN

- **Commission environnement et développement durable :**

Florent SCHMIDT
Françoise SCHMITZ
Aurélie VIEIRA
Marilyne HELFER
Jan KLEIN
Isabelle KOERBER
Anthony LECOEUR

- **Commission embellissement et fleurissement du village :**

Aurélie VIEIRA
Marilyne HELFER
Steven MEYER
Jan KLEIN
Françoise SCHMITZ
Isabelle KOERBER
Florent SCHMIDT

- **Commission fleurissement et illuminations de Noël :**

Mirko PASQUALINI
Christian MAGINIEAU
Anaïs BELLICAM
Sandrine POUX
Aurélie VIEIRA
Françoise SCHMITZ
Jan KLEIN

- **Commission loisirs et fêtes :**

Mirko PASQUALINI
Christian MAGINIEAU
Anaïs BELLICAM
Sandrine POUX
Françoise SCHMITZ
Aurélie VIEIRA
Isabelle KOERBER
Anthony LECOEUR
Jan KLEIN

Florent SCHMIDT
Steven MEYER
Marilyne HELFER

- **Commission des associations :**

Mirko PASQUALINI
Anaïs BELLICAM
Aurélie VIEIRA
Isabelle KOERBER
Anthony LECOEUR
Steven MEYER
Florent SCHMIDT

**4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissements
avant le vote du budget 2022**

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ». Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021 comme suit :

Chapitres / Articles		Crédits 2021	Montants 2022
21	2111 - Terrains nus	5 000,00 €	1 000,00 €
21	21311 - Hôtel de ville	8 125,00 €	2 000,00 €
21	21312 - Bâtiments scolaires	0	0
21	21316 - Equipements du cimetière	5 000,00 €	1 000,00 €
21	21318 - Autres bâtiments publics	70 000,00 €	15 000,00 €
21	2135 - Installations générales, agencements	0	0
21	2152 - Installations de voirie	40 000,00 €	10 000,00 €
21	21534 - Réseaux d'électrification	40 000,00 €	10 000,00 €
21	21571 - Matériel roulant	50 000,00 €	12 000,00 €
21	2158 - Autres installations, matériels et outillages	5 500,00 €	1 000,00 €
21	2181 - Installations générales, agencements	70 000,00 €	17 000,00 €
21	2183 - Matériel de transport	25 000,00 €	6 000,00 €
21	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	25 000,00 €	6 000,00 €
21	2184 - Mobilier	25 000,00 €	6 000,00 €
21	2188 - Autres installations corporelles	50 000,00 €	12 000,00 €
Total		418 625,00 €	85 500,00 €

5. Tarifs et convention salle polyvalente et abri de pêche

La visite de sécurité aura lieu mercredi 02 mars 2022. Le manque de formation incendie et sécurité, ainsi que l'absence de concierge reste un problème. Monsieur le Maire rappelle qu'il engage sa responsabilité dans le cadre de l'occupation et l'utilisation des infrastructures de la commune.

Monsieur le Maire déplore des actes de malveillance constants (lumières rallumées alors qu'elles étaient éteintes ; portes fermées à clef ne permettant pas l'ouverture avec le badge ; portes d'accès à la salle ouvertes alors qu'elles sont fermées à clef ; chauffage ouvert au maximum alors qu'il a été coupé, vol de matériel) et prévient qu'un dépôt de plainte se fera de façon systématique avec poursuites. Les barillets des portes d'accès à la cuisine seront changés. L'installation de caméras servira tant pour surveiller les accès à la salle polyvalente que le point vert. Il sera possible d'identifier toute personne qui se rendra indument dans ces locaux.

Suite à la fermeture programmée des points verts, le Conseil Municipal entame une réflexion sur la continuité du service. Monsieur Steven MEYER propose la mise en place d'un lecteur de plaque. Monsieur Florent SCHMIDT propose qu'une société de ramassage mette à disposition une benne de façon ponctuelle, par exemple, 5 ou 6 fois d'ans l'année. Il reste néanmoins la problématique du stockage des déchets avec le risque de dispersion de dépôts sauvages dans la nature. Il se mettra en rapport avec les services de la COMCOM à ce sujet.

Les conventions pour les locations de salle polyvalente et l'abri de pêche ont été finalisées. La sous-location est interdite et sera poursuivie juridiquement.

Concernant la salle polyvalente, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas les tarifs des communs alentours. Il propose d'appliquer les réductions suivantes : - 75 % pour les familles et - 50 % pour les associations.

Concernant l'abri de pêche, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des problèmes suivants : vaisselle disparate, problème d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, normes électriques et incendie à revoir, réfrigérateur très ancien à changer, remplacement de la cuisinière électrique. Il propose de demander 50 € pour la location.

Monsieur Florent SCHMIDT propose de le laisser gratuitement à disposition et de ne faire payer que la casse pour ne pas pénaliser et aussi responsabiliser le public jeune.

Madame Marilyn HELFER propose de donner la priorité aux personnes qui ne l'ont pas encore loué en cas de plusieurs demandes sur une même date et également de créer un accès par l'arrière avec 2 places de parking PMR car le chemin y est plus large.

Madame Anaïs BELLICAM propose de blacklister les personnes ayant eu un comportement irrespectueux.

Monsieur le Maire précise qu'une location payante engagerait la responsabilité la commune et créera des contraintes et obligations. Ce problème doit être étudié plus avant.

6. Personnel communal - protection sociale complémentaire

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal ce qu'est la protection sociale complémentaire. Cette dernière se décompose en deux parties : la complémentaires santé et la complémentaire prévoyance.

La complémentaire santé intervient en cas de maladie, d'accident et de maternité. Elle permet le remboursement des frais non couverts ou partiellement couverts par la Sécurité sociale (médicaments, optique, dentaire, forfait journalier, etc...).

La complémentaire prévoyance permet un maintien de salaire en cas de congé longue maladie, congé longue durée, congé grave maladie, mise à la retraite pour invalidité, après 3 mois de congé maladie ordinaire, etc...

Un débat aurait dû se tenir au sein du Conseil Municipal avant le 18 février 2022 et devra avoir lieu dans un délai de six mois suivant le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Etant donné que plusieurs évolutions statutaires sont intervenues récemment, le contrat d'assurance actuel ne couvre pas les obligations de la collectivité sur ces nouvelles dispositions. Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a sollicité les assureurs afin que les évolutions réglementaires soient prises en compte et informera les communes des suites qui seront données.

7. Vente de terrain communal

M. le Maire rappelle les faits concernant le terrain cadastré section 01, parcelle 314, "rue des Vergers", dont un petit bout de terrain triangulaire d'une superficie de 0,03 ares, a été enclavé avec le terrain cadastré section 01, parcelle 379 par la clôture existante. Le Conseil Municipal du 20 octobre 2020 avait décidé de vendre le morceau de terrain au prix de 10 000 euros / are, et que l'arpentage et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Madame BRODBECK, la propriétaire de l'époque avait refusé l'achat et en a informé l'acheteur du terrain cadastré section 01, parcelle 379. Monsieur le Maire présente le courrier de Monsieur SZAMHEIT, l'acheteur du terrain cadastré section 01, parcelle 379, qui souhaite acheter le petit morceau de 0,03 ares du terrain cadastré section 01, parcelle 314 enclavé.

Le Conseil Municipal renouvelle sa décision à l'unanimité :

- de vendre le morceau de terrain et de fixer le prix de vente à 10 000 euros / are,
- que l'arpentage et les frais de notaire seront à la charge du nouvel acquéreur.

8. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2020

En application des articles 13 et 15 de la loi n° 92 125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, le Syndicat des Eaux de la Plaine du Rhin nous a transmis le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de l'eau. Le montant d'une facture pour une consommation moyenne de 120 m³ est de 197,00 € HT.

L'assemblée, après avoir entendu les explications de M. le Maire, a pris bonne note des indications fournies par ce rapport.

9. Elections présidentielles et législatives

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines élections et que les élus ont pour obligation d'être présents pour tenir le bureau de vote et procéder au dépouillement.

Élections présidentielles :	1 ^{er} tour :	10 avril 2022
	2 nd tour :	24 avril 2022

Élections législatives :	1 ^{er} tour :	12 juin 2022
	2 nd tour :	19 juin 2022

Monsieur le Maire fait tourner les plannings des quatre bureaux de vote afin que chacun puisse s'inscrire et rappelle que les bureaux de vote seront ouverts de 08h00 à 19h00 pour les élections présidentielles et de 08h00 à 18h00 pour les élections législatives.

10. Divers

La distribution des billets pour le spectacle musical costumé « La Reine du bal » du 12 mars 2022 est organisée.

Monsieur le Maire tient tout particulièrement à remercier Monsieur Christian MAGINIEAU d'avoir assuré l'intérim pour l'ouverture du point vert tous les mercredis après-midi, soit 18 fois, depuis le départ de Monsieur Michel BIELLMANN, adjoint technique en octobre 2021.

Ce dernier est temporairement remplacé par Monsieur Alain POLIDORI, déjà connu de la population.

Madame Guylène HERSCHER, adjoint technique, sera mutée à HEITEREN en date du 11 avril 2022, devra également être remplacée.

Le point vert sera à nouveau ouvert les samedis matin à partir du 1^{er} mars 2022. Le problème de fermeture des points verts est de nouveau évoqué.

Les travaux en relation avec le bassin de rétention n'auront pas lieu en 2022.

Madame Françoise SCHMITZ demande où en est la coupe des arbres le long du Giessen, la taille des poiriers le long de la piste cyclable et le colmatage des nids de poule sur les routes. Monsieur le Maire répond que Rivières de Haute Alsace va inscrire les fonds nécessaires à l'opération de désenvasement et d'aménagement du Giessen à son budget 2022 et que la commission environnement se mette en rapport avec cet organisme pour la suite des opérations.

Les nids de poule sur les départementales devraient être traités par le Conseil Départemental, mais il arrive que nos adjoints techniques s'en chargent en même temps que dans les voiries communales avec de l'enrobé à froid.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le train COLMAR-FREIBURG longerait la RD415. À ce titre, il a demandé la mise en place d'un mur anti-bruit.

Le pont de CHALAMPÉ étant fermé pour travaux, les convois exceptionnels passent actuellement par le pont de VOGELGRUN. Ces convois stationnent sur le parking à côté des écluses, or l'emplacement n'est pas adapté. Cette situation engendre des comportements inappropriés.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur CHARPENTIER, responsable EDF pour évoquer ces problèmes et envisager une intervention des Brigades Vertes pour une éventuelle verbalisation.

Monsieur le Maire propose la visite de la centrale hydroélectrique de Vogelgrun et des écluses de juin à octobre 2022. Les écluses vont subir une maintenance et seront coupées alternativement pour une remise en état. Madame Sandrine POUX proposera cette activité à l'école.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de 4 sapeurs-pompiers du corps communal de VOGELGRUN, ce qui amplifie le problème d'effectif. Il s'est mis en relation avec Messieurs SIEBER et MAS pour un rapprochement avec les corps respectifs de ALGOLSHEIM et VOLGELSHEIM. Monsieur Steven MEYER demande à Monsieur le Maire de réunir les pompiers actifs pour qu'ils sachent vers quoi se dirige le corps communal.

La séance est levée à 22 h 40.

Délibérations

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021	124
2. Révision de la fixation des indemnités du Maire et des Adjointes	125
3. Désignation des délégués et représentants dans les organismes internes et externes	126
4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022 ...	130
5. Tarifs et convention salle polyvalente et abri de pêche.....	131
6. Personnel communal - protection sociale complémentaire	131
7. Vente de terrain communal.....	132
8. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2020.....	132
9. Elections présidentielles et législatives	132
10. Divers.....	133

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de VOGELGRUN
de la séance du 22 février 2021

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
PASQUALINI Mirko	Maire		
MAGINIEAU Christian	1 ^{er} Adjoint	Excusé	
BELLICAM Anaïs	2 ^{ème} Adjoint		
POUX Sandrine	3 ^{ème} Adjoint		
SCHMIDT Florent	4 ^{ème} Adjoint		
MEYER Steven	Conseiller municipal		
HELFER Marilyne	Conseiller municipal		
SCHMITZ Françoise	Conseiller municipal		
KLEIN Jan	Conseiller municipal		
LECOEUR Anthony	Conseiller municipal		
KOERBER Isabelle	Conseiller municipal	Excusée	
VIEIRA Aurélie	Conseiller municipal		